

INFORMATION

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

ARGAN

DECLARANT : JEAN CLAUDE JUNIOR LE LAN, MEMBRE DU DIRECTOIRE
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 10 septembre 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 10 septembre 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : EURONEXT PARIS
PRIX UNITAIRE : 20 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 20 000 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :